

Herbicycliez... et profitez de l'été!

Cet été, économisez temps et argent en pratiquant l'herbicyclage! Cette technique simple et respectueuse de l'environnement consiste à laisser les rognures de gazon au sol. Pour ce faire, il suffit d'enlever le sac de la tondeuse et de s'assurer que la lame déchiquette bien le gazon. Les résidus de tonte se décomposeront en moins de 48 heures et ne seront plus visibles.

L'herbicyclage comporte de nombreux avantages! En plus d'être un engrais naturel, les rognures de gazon protègent le sol de la sécheresse, nourrissent les bons organismes du sol et préviennent les maladies. De plus, cela vous permet d'économiser du temps et de l'argent pour profiter pleinement de l'été!



Saviez-vous que?

Durant la saison estivale, les rognures de gazon représentent jusqu'à 30 % du sac d'ordure et sont la source principale de pollution dans un lieu d'enfouissement. Bien que biodégradables, ces matières produisent des

gaz et des liquides toxiques en se décomposant dans un lieu d'enfouissement. Les résidus de tonte causent également des problèmes à l'incinérateur à cause de leur haut taux d'humidité.

Comment herbicycler ?

- Vous avez besoin d'une tondeuse déchiqueteuse. La majorité des tondeuses vendues aujourd'hui le sont. Vous pouvez également ajouter une lame déchiqueteuse à votre tondeuse plus âgée à peu de frais.
- Enlevez le sac de la tondeuse.
- Laissez les rognures de gazon au sol!

Quelques trucs simples :

- ✓ Conservez une hauteur de pelouse d'environ 7 cm (3 pouces) pour retenir l'humidité de votre pelouse.
- ✓ Aiguissez bien votre lame de tondeuse.
- ✓ Ne tondez pas lors des périodes très sèches. La pelouse entre en période de dormance et elle reverdira à la prochaine pluie.



Joanie Paradis, stagiaire d'Éco-stage de la MRC

Collecte des résidus verts 2009

Par Cathy Dubé, Agente d'information et de mise en œuvre (PGMR), MRC

Depuis 2008, la collecte des résidus verts s'effectue dans toutes les municipalités de la Côte-de-Beaupré. Un résidu vert est un résidu organique qui provient d'activités relatives à l'entretien des cours, des parterres, des jardins, des parcs et des places publics extérieurs. La meilleure façon de gérer ces résidus reste de les valoriser à domicile : compostage domestique, herbicyclage, laisser sur place les feuilles mortes déchiquetées, les utiliser comme paillis, etc. Par contre, pour les citoyens pour qui la valorisation de tous leurs résidus semble impossible, des collectes ont été mises sur pied afin de les acheminer chez des agriculteurs partenaires. En 2009, toutes les municipalités de la Côte offrent le service de collecte de porte en porte des feuilles mortes. Pour ce qui est des autres résidus verts (gazon et branches), le service de collecte est offert par dépôt d'apport volontaire et diffère d'une municipalité à l'autre.

Voici donc quelques dates à noter à votre calendrier et quelques éléments à retenir pour le bon fonctionnement de la collecte :

Collecte porte à porte des feuilles mortes 2009

MUNICIPALITÉS	DATES DE COLLECTE	PROCÉDURES
BEAUPRÉ	20 octobre 3 novembre	<ol style="list-style-type: none"> Pour la sécurité des agriculteurs, les feuilles doivent être mises dans des sacs transparents*; Seuls les sacs transparents seront collectés; Les sacs ne doivent contenir que des feuilles mortes; Mettre les sacs au bord de la rue <u>la veille</u> des dates de collecte prévues. <p><i>*= Les participants peuvent se procurer des sacs transparents pour y déposer leurs feuilles mortes chez les détaillants suivants :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Quincaillerie Lachance de Sainte-Anne-de-Beaupré et de Saint-Ferréol-les-Neiges IGA Chouinard à Sainte-Anne-de-Beaupré Familiprix à Château-Richer Quincaillerie Duclos à Saint-Tite-des-Caps Proxim à Sainte-Anne-de-Beaupré Canac-Marquis Grenier à Beauport
BOISCHATEL	15 et 29 octobre 12 novembre	
CHÂTEAU-RICHER	22 octobre 5 novembre	
L'ANGE-GARDIEN	22 octobre 5 novembre	
SAINTE-ANNE-DE-BEAUPRÉ	21 octobre 4 novembre	
SAINTE-FERRÉOL-LES-NEIGES	19 octobre 2 novembre	
SAINTE-JOACHIM	23 octobre 6 novembre	
SAINTE-TITE-DES-CAPS	21 octobre 4 novembre	

Collecte par dépôt du gazon et autres résidus verts 2009

MUNICIPALITÉS	PÉRIODE D'OUVERTURE	MATIÈRES ACCEPTÉES	PROCÉDURES
BEAUPRÉ <i>Dépôt près de l'entrée ouest du Parc industriel de la Ville</i>	Du 1 ^{er} mai au 1 ^{er} novembre 2009	Gazon, feuilles mortes, résidus de jardinage, branches et terreau non-contaminé	<ol style="list-style-type: none"> Les résidus verts doivent être acheminés au point de dépôt déterminés par la municipalité; Les résidus doivent être déposés en vrac dans les conteneurs prévus à cet effet; Il est interdit de déposer d'autres résidus que les rognures de gazon dans les conteneurs (sacs, feuilles mortes, branches et autres résidus); Les branches, lorsque acceptées, doivent être mises à part, au lieu indiqué.
L'ANGE-GARDIEN <i>Dépôt situé au 775, ch. Lucien-Lefrançois</i>	Du 1 ^{er} mai au 1 ^{er} novembre 2009	Gazon, feuilles mortes, résidus de jardinage et branches.	
SAINTE-ANNE-DE-BEAUPRÉ <i>Dépôt situé au 9879, boul. Sainte-Anne</i>	Du 30 mai au 18 octobre 2009	Gazon.	
SAINTE-JOACHIM <i>Dépôt situé au 563, avenue Royale</i>	Du 30 mai au 18 octobre 2009	Gazon.	
SAINTE-TITE-DES-CAPS <i>Dépôt situé au 374, avenue Royale</i>	Du 30 mai au 18 octobre 2009	Gazon.	